

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 71/145 du 21/5/71
portant nomination à titre posthume
dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie.

SECRET :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

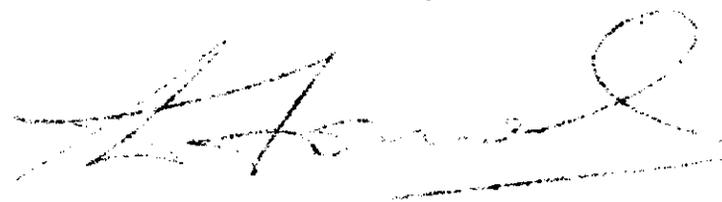
AU GRADE DE GRAND OFFICIER

Monsieur FAUDEY Michel, Commandant - Conseiller Militaire à la Défense
Nationale - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 MAI 1971



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.

W